

France Compétences

Domaine FORMATION/Education

LE MANDAT

France compétences (FC) est une institution nationale créée en janvier 2019 à la faveur de la loi-liberté de choisir son avenir professionnel (5 septembre 2018).

Ses principales missions axées sur la gestion de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sont liées à la **convention triennale d'objectifs et de performance en cours (COP 2023-25) conclue avec le ministère de l'emploi et du travail** :

- Gestion du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **financement, régulation, contrôle et évaluation** ;
- **Organisation du système de la certification professionnelle** à travers l'élaboration du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du répertoire spécifique (prospective des métiers & animation des travaux des observatoires des métiers et des qualifications, notamment ceux créés par accord de branche, ...).

Avec ses missions, France compétences reprend donc l'ensemble des activités des instances ci-dessous :

- Commission nationale de la certification professionnelle (ex-CNCP) ;
- Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (ex-CNEFOP) ;
- Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (ex-COPANEF) ;
- Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (ex-FPSP).

ENJEUX & PREREQUIS

Œuvrer pour une **politique et une stratégie effectivement définies par les partenaires sociaux dont notamment le MEDEF**, au sein de cette instance de gouvernance éducation/formation afin de rétablir **un équilibre dans les prises de décisions face à l'Etat** (voir ci-dessus répartition des voix délibératives au CA).

Il y a **4 orientations à mettre en priorité** pour le MEDEF :

1. **Conserver le dynamisme de l'apprentissage pour mieux répondre aux besoins des entreprises** notamment par un **renforcement du rôle des branches professionnelles notamment dans le processus de détermination des niveaux de prise en charge des contrats** ;
2. Développer davantage la formation des salariés par une **mobilisation régulée du compte personnel de formation (CPF) avec prise en charge des dépenses de formation des actifs** (salariés et demandeurs via des **plans de développement ou d'investissement des compétences**) ;
3. Travailler à une **meilleure adéquation entre l'offre de formations certifiantes et les besoins des entreprises** ;
4. **Optimiser le cadre des transitions et reconversions professionnelles** qui comporte actuellement de **nombreux dispositifs avec un coût financier important=> simplification du système par un renforcement du lien emploi/formation, par anticipation des besoins en emplois et coconstruction des parcours** avec les salariés, ...

COMPOSITION-DESIGNATION

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le (CA) de 15 membres titulaires (et 15 membres suppléants) sur **5 collèges et 90 voix délibératives** :

<u>Collège</u>	<u>Postes titulaires</u>	<u>Nombre voix délibératives</u>	<u>Nombre de voix consultative</u>
Etat	3	45	-
Organisations syndicales salariés	5	20	-
Organisations employeurs représentatives (soit 1 MEDEF+1 CPME+1 U2P)	3	20	-

FICHE MANDAT-Nov.24

Conseils régionaux	2	15	-
Personnalités qualifiées	2	10	-
Autre : Etat (un contrôleur économique & financier)	1	-	1

A noter : à chaque membre titulaire est affecté **un suppléant du sexe opposé qui ne siège qu'en l'absence du titulaire.**

2. COMMISSIONS & GROUPE DE TRAVAIL

En plus du CA, France Compétences, c'est aussi des commissions de travail :

- **Commission Recommandations (actuellement présidence MEDEF) qui travaille étroitement avec le CA** dont elle définit le programme de travail avec notamment :
 - o Examen des projets de recommandation soumis par la direction générale de France compétences (DGFC) au à sa propre initiative ;
 - o Animation et pilotage de groupes de travail installés par le CA
 - **Commission Audit et finances** en charge notamment d'examiner
 - o les projets de délibérations budgétaires ou financiers destinés au CA ;
 - o la politique de contrôle et d'audit interne de France compétence.
 - **Commission Evaluation** qui étudie notamment les projets d'évaluation des travaux, méthodes ou dispositifs soumis par la DGFC ou à son initiative.
 - **Commission de la Certification professionnelle (CCP)** de nature plus technique et opérationnelle sur ses missions entre autres :
 - o Avis conformes liés aux demandes d'enregistrement aux répertoires nationaux ;
 - o Identification des métiers en évolution ou en émergence sur proposition du comité scientifique ;
 - o Harmonisation de la terminologie utilisées par le ministère et les organismes certificateurs ;
- A noter ! Même si la CCP interagit avec le CA, elle n'émane pas de celui et sa composition est autonome.
- **Groupe de travail Transitions rattaché au CA.** Il éclaire les décisions du CA sur les missions de financements et autres actions (formation, parcours, conseil en évolution, ...) liées à la transition professionnelle.

INCOMPATIBILITE-CONFLIT D'INTERETS

Ne pas avoir de lien avec un organisme de formation.

DUREE & POSTES A POURVOIR

3 ans renouvelable. Prochain **renouvellement général à l'automne 2027.**

Nombre de postes disponibles à pouvoir immédiatement : **1 titulaire + 1 suppléant.**

DISPONIBILITE

6 réunions par an soit ~ une réunion tous les 2 mois hors commissions.

Lieu des réunions : **Paris.**

POURQUOI VOUS ENGAGER A France COMPETENCES : LE PETIT + COUP DE CŒUR !

En tant qu'employeur, vous pouvez apporter vos pistes de réflexion sur un financement stratégique de la formation professionnelle au bénéfice à la fois des salariés et des entreprises, au niveau national et au niveau de notre territoire, tout en participant à la construction d'un **véritable dialogue de gestion avec France compétences et les autres acteurs concernés (Etat notamment).**

Intéressé ? Contactez-nous au pôle Mandats de l'UPE 13 à mandat@upe13.com

mandat@upe13.com